



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Drame de Crépol

Question au Gouvernement n° 192

Texte de la question

DRAME DE CRÉPOL

Mme la présidente . La parole est à M. Thibaut Monnier.

M. Thibaut Monnier . Ma question s'adresse au ministre de la justice, Didier Migaud.

Il y a un an, jour pour jour, la Drôme devenait une terre martyre de l'ensauvagement et du laxisme d'État. Il y a un an, le parvis de la salle des fêtes du paisible village de Crépol était maculé du sang de victimes innocentes : Thomas, ce jeune rugbyman de 16 ans, était touché en plein cœur et décédait pendant son transfert à l'hôpital ; seize autres participants étaient blessés, dont deux très grièvement. On dénombre, à ce jour, 192 victimes, dont plus de 60 jeunes, atteintes de troubles psychotraumatiques.

Depuis ce drame, on ne sait pas encore lequel des assaillants a porté le coup fatal à Thomas. Ce que l'on sait en revanche, c'est que l'onde de choc du drame de Crépol, bien loin de susciter un regain de cohésion nationale, a au contraire aggravé la fracture communautaire et la haine antifrançaise jusque dans l'enceinte des collèges et des lycées de notre territoire. Ce que l'on sait, c'est que, parmi les quatorze suspects mis en examen, nombre d'entre eux, issus du même quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère, étaient déjà des délinquants connus des services de police. Ce que l'on sait aussi, c'est que neuf témoins du drame ont entendu cette phrase qui glace le sang : « On est là pour tuer des Blancs, on est là pour planter les Blancs ! » Ce que l'on sait, enfin, c'est que le jour même du meurtre du jeune Nicolas à la sortie d'une discothèque par Hassan Youssef Dhabbi, un étranger impliqué dans le narcotrafic marseillais, votre gouvernement refusait deux propositions de loi du groupe RN, dont l'une visait à rétablir les peines plancher et l'autre à faciliter l'expulsion des criminels étrangers. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. Laurent Jacobelli . Quelle honte !

M. Julien Odoul . Vous avez fini de danser ?

M. Thibaut Monnier . Monsieur le ministre, ma question est très simple – c'est celle que se posent les parents de Thomas, les parents de Nicolas, que j'ai rencontrés la semaine dernière, la même question, au fond, que se posent tous les parents de France qui, chaque jour, ont peur pour leur enfant : quand allez-vous enfin agir et engager le réarmement de notre appareil judiciaire et carcéral pour protéger la vie des Français ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme Nathalie Oziol . Et vous, vos problèmes avec la justice, ça se passe comment ?

Mme la présidente . La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Didier Migaud, garde des sceaux, ministre de la justice . Votre question nous ramène douloureusement à cet événement dramatique : la mort de Thomas, adolescent de 16 ans, décédé il y a tout juste un an.

Le principe d'indépendance de l'autorité judiciaire interdit, vous le savez, au garde des sceaux de commenter toute affaire en cours. Il appartient au seul procureur de la République de le faire – ce qu'a fait le procureur du tribunal de Valence.

Le garde des sceaux est aussi le ministre des victimes : avec la représentation nationale, je veux avoir une pensée émue pour Thomas, sa famille, ses proches ainsi que pour les autres victimes que vous avez évoquées – je pense évidemment à Nicolas, qui connaissait Thomas et est récemment disparu dans des circonstances tout aussi dramatiques, et à sa famille. J'ai entendu les déclarations d'une extrême dignité de cette famille, qui a exprimé sa confiance en l'institution judiciaire et indiqué qu'il fallait lui laisser le temps de rendre une justice de qualité, propos auxquels je ne peux que m'associer.

Mme Marie-Christine Dalloz . Oui !

M. Didier Migaud, garde des sceaux . Le garde des sceaux est chargé de définir, sous l'autorité du premier ministre, la politique pénale du gouvernement et de donner à la justice les moyens nécessaires pour qu'elle exerce pleinement son office et que la justice passe. Soyez assuré qu'à cet égard ma détermination, comme celle du premier ministre, est absolue. Nous combattons le crime, qu'il soit le fait de majeurs ou de mineurs, et nous renforcerons notre arsenal législatif autant que nécessaire, notamment en ce qui concerne les seconds.

Mme Hanane Mansouri . On a surtout besoin de fermeté !

M. Didier Migaud, garde des sceaux . Il convient en particulier – le premier ministre l'a affirmé lors de sa déclaration de politique générale – de reconsidérer certains pans de la justice des mineurs en atténuant l'excuse de minorité et en instaurant une forme de comparution immédiate pour les mineurs. Nous le ferons : une proposition de loi de Gabriel Attal en ce sens viendra bientôt en discussion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. Thibaut Monnier.

M. Thibaut Monnier . En conscience, monsieur le ministre : « L'œil était dans la tombe et regardait Caïn. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.*)

Données clés

Auteur : [M. Thibaut Monnier](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 192

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 novembre 2024